

L'an deux mille quinze le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2015

PRESENTS : HERBERT Francis, PREAU Anne-Marie, BERNARD-BARTHE Pierre, LARRIEU Freddy, BERTHELOT Evelise, NADAUD Raymond, JOUAN Patrick, GUILLOU Norbert, FOURETS Jean-David, BIOT Véronique, SIMON Sylvie, MAISON Edwige, ROULEAU Katia.

Absent excusé : BONMORT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à MAISON Edwige

Absente : ROSTAGNY Agnès

Secrétaire de séance : BIOT Véronique.

N° 2015-29 Approbation des compte rendus des réunions du 20 janvier et 17 février 2015

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des modifications apportées au compte-rendu de la séance du 20 janvier 2015 suite aux erreurs manifestes de « copier-coller » qui avaient été signalées par M. JOUAN.

Après proposition du Maire, les compte-rendus des séances du 20 janvier et 17 février 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Finances communales – Emprunts

N° 2015-30 EMPRUNT CREDIT AGRICOLE CONSTRUCTION COMMERCES, LOGEMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a interrogé plusieurs organismes bancaires afin de recourir à un emprunt s'élevant à 3 000 000 d'euros destiné au financement de la construction des commerces, logements et aménagements publics du centre bourg.

Il propose d'étudier les offres du Crédit Agricole et de la Banque Postale et donne lecture pour ce faire d'un tableau comparatif correspondant. En effet, le CREDIT MUTUEL a fait une proposition avec un taux bien supérieur

Madame ROULEAU quitte la salle à 19 h 43 et ne prendra donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,
DECIDE par 11 voix pour et 2 voix contre (JOUAN – FOURETS):

ARTICLE 1er : La commune de Saint-Augustin contracte auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime et Deux-Sèvres un emprunt de 3 000 000 € (trois millions d'euros) destiné à financer la construction des commerces, logements et aménagements publics du centre bourg.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Aménagement centre bourg
- Montant du capital emprunté : 3 000 000 €
- Durée d'amortissement : 21 ans
- Type d'amortissement : Echéances constantes
- Taux d'intérêt : 1.89 %
- Périodicité : trimestrielle
- Déblocage de l'emprunt prévu sous huitaine après signature
- Différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois.

ARTICLE 3 : Frais de dossier : 0.08 % du montant de l'emprunt SOIT 2 400 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cet emprunt.

La séance est levée à 19 h 50.

A Saint-Augustin, le 31/03/2015

Le Maire, F. HERBERT